

**Deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance  
transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers**

**Cotonou, Bénin, 4 au 6 novembre 2015**

**Rapport de la réunion des experts**

## **I. Introduction**

1. Sur initiative conjointe de la CEDEAO, du Gouvernement de la République du Bénin et du Réseau Billital Maroobé (RBM) s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 4 au 6 novembre 2015, la deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers.
2. La rencontre a regroupé sept principaux groupes d'acteurs, à savoir : (i) les institutions d'intégration régionale et d'appui technique (CEDEAO, CILSS, CSAO/OCDE et Hub Rural) ; (ii) les institutions publiques et les administrations territoriales des pays côtiers et sahéliens (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) ; (iii) les réseaux régionaux de producteurs ruraux partenaires (APESS et ROPPA) ; (iv) les partenaires techniques et financiers impliqués dans le soutien au développement de l'élevage dans la région (Union Européenne, Banque Mondiale, Coopération Suisse, Agriterria, CARE Danemark, IRAM, Oxfam, SNV, Acting For Life et Inter-Réseaux) ; (v) des dignitaires et chefs traditionnels ; (vi) les collectivités locales des pays côtiers et sahéliens ; (vii) les Antennes Nationales des neuf pays où le RBM est implanté et le Bureau du Conseil d'Administration du Réseau. La liste complète des participants est jointe en annexe du présent du rapport.

## **II. Objectifs et résultats attendus de la réunion**

### **2.1. Objectifs**

3. La deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays avait pour objectif global d'améliorer la gestion de la transhumance transfrontalière, en mettant à la disposition des décideurs les informations utiles pour l'adoption de décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux flux de déplacement des troupeaux transhumants.
4. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient les suivants : (i) faire l'état des lieux de la mise en œuvre du plan d'action adopté par la concertation multi-acteurs pour une transhumance transfrontalière apaisée dans les pays d'accueil (Lomé, janvier 2015) ; (ii) établir le bilan de la campagne de transhumance 2015 dans les pays d'accueil (acquis enregistrés, difficultés rencontrées et réajustements apportés) ; (iii) évaluer les incidences potentielles de l'application du Plan de Gestion de la Transhumance (PGT) élaboré par le CNT du Togo et les implications pour les pays de départ ; (iv) valider le Programme Régional d'Investissement en faveur de l'Elevage dans les Pays Côtiers (PRIDEC) ; (v) s'informer auprès des autorités du Bénin sur les dynamiques et les initiatives visant à promouvoir une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière ; et (vi) définir une stratégie pour la redynamisation des comités nationaux chargés de la transhumance au Burkina Faso et au Niger.

### **2.2. Résultats attendus**

5. Sept résultats majeurs étaient attendus à l'issue des travaux :

- le niveau d'exécution du plan d'action élaboré par la concertation multi-acteurs de Lomé a été évalué ;
- le bilan de la campagne de transhumance 2015 a été établi ;
- les incidences potentielles de l'application du PGT du Togo ont été cernées, de même que les implications pour les pays de départ des transhumants ;
- une stratégie de redynamisation des CNT du Burkina Faso et du Niger a été définie et assortie d'un chronogramme d'exécution ;
- le Programme Régional d'Investissement en faveur de l'Élevage dans les Pays Côtiers a été validé et une stratégie a été définie pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre opérationnelle ;
- la stratégie d'opérationnalisation de la réserve régionale d'aliments du bétail est validée;
- les engagements souscrits par tous les acteurs institutionnels interpellés par la problématique de la transhumance transfrontalière sont consignés dans un plan d'action.

### **III. Cérémonie d'ouverture**

6. La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par Monsieur Rufin Orou Nan Nansounon, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin, en présence de plusieurs autres personnalités, en l'occurrence Madame Véronique F. Brun Hacheme, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de la République du Bénin, Monsieur Jean Paul Rouamba, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso, Monsieur Moïse Mensah, Haut Commissaire à La Gouvernance Concertée du Bénin, Monsieur Bachtiar Lorot, Chargé de Programme Développement d'une Agriculture Durable à la Délégation de l'Union Européenne au Bénin, Monsieur Adamou Mama Sambo, Conseiller technique en charge de la transhumance et de la résolution des conflits à la Présidence de la République du Bénin, Monsieur Alain Sy Traoré, Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission de la CEDEAO, Monsieur Hamadoun Mahalmoudou, représentant du Secrétaire Exécutif du Comité Permanent Inter-Etats pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel, Dr Batawui Komla Batassé, représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique du Togo et Monsieur Zakariaou Diallo, Président du RBM ;

7. Dans son discours de bienvenue, Monsieur Alfa Tidjani AboubaKar, Président de l'Antenne Nationale du RBM au Bénin s'est réjoui du choix porté sur Cotonou pour abriter la deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers. Il a remercié la CEDEAO et

les autres organisations d'intégration régionale dont l'approche novatrice de la question de la transhumance transfrontalière, en phase avec la vision portée par les réseaux régionaux de producteurs ouest-africains, a permis d'obtenir des avancées significatives dans le domaine de la gestion concertée, durable et apaisée des déplacements du bétail entre les pays sahéliens et côtiers. De son point de vue, toute réflexion sur la problématique de la mobilité pastorale doit tenir compte de la nécessité de renforcer les relations séculaires qui existent entre les différentes parties de l'espace communautaire et de valoriser les complémentarités écologiques et socio-économiques des territoires ouest-africains, pour mieux aborder les questions fondamentales que sont la mobilité des animaux et la libre circulation des personnes et des biens. Cette perception nouvelle adossée à une démarche innovante de prise en charge des défis qui interpellent le pastoralisme est à saluer comme un engagement politique ferme des institutions d'intégration et des autorités nationales, soucieuses de développer l'élevage autrement.

8. S'exprimant au nom de la communauté des partenaires techniques et financiers, Monsieur Bachtiar Lorot, Chargé de Programme Développement d'une Agriculture Durable à la Délégation de l'Union Européenne au Bénin a rappelé que la présence des partenaires de coopération lors de la rencontre de Lomé tenue en janvier 2015 marque le renouvellement de leur soutien à l'initiative en faveur d'une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière. De son point de vue, les enjeux liés à la mobilité du bétail revêtent une importance cruciale compte tenu de la croissance rapide de la population qui s'accompagne d'une hausse de la demande alimentaire. Il a exprimé son espoir que la concertation de Cotonou impulsera, avec davantage de vigueur, une dynamique de mobilisation des Gouvernements ouest-africains et des partenaires de coopération pour mettre en œuvre un plan d'action volontariste d'appui à une transhumance génératrice de compétitivité et de revenus, mais aussi promotrice d'un développement inclusif et durable.

9. Intervenant au nom du Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, Monsieur Alain Sy Traoré a souligné le rôle de première importance que joue l'élevage pastoral dans l'économie communautaire, avec une contribution évaluée à 5% du PIB régional. La Commission de la CEDEAO, en tant que mandataire des Etats membres, entre autres, dans le développement et la transformation de l'agriculture, de l'élevage et des autres domaines d'intervention du monde rural, réaffirme son attachement au système d'élevage pastoral et aux recommandations pertinentes et concrètes de la feuille de route 2015 formulées à Lomé et dont la mise en œuvre a enregistré des acquis significatifs. La Commission, tout en poursuivant son rôle de coordination et de gouvernance des politiques agricoles a parfaitement noté la nécessité de la relecture de la Décision A/DEC5/10/98 réglementant la transhumance transfrontalière dans l'espace communautaire. Cette relecture vise d'une part à l'adapter à l'évolution du contexte qui a été marquée par la transformation du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO en Commission, et d'autre part à introduire la dimension sécuritaire dans la nouvelle réglementation à définir. A ce sujet, des discussions sont engagées avec l'UEMOA.

9. Dans son allocution d'ouverture des travaux de la réunion, Monsieur Rufin Orou Nan Nansounon, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Bénin a rappelé que le Gouvernement béninois, en phase avec les

institutions d'intégration régionale et les réseaux régionaux de producteurs ouest-africains, apprécie à sa juste portée l'importance de l'élevage pastoral et de la mobilité du bétail pour la productivité animale, ainsi que pour l'approvisionnement des marchés côtiers. Le Bénin a fait sienne l'idée selon laquelle l'élevage pastoral, bien que confronté à plusieurs facteurs de vulnérabilité, demeure un levier important de développement économique et social, au regard de l'énorme potentiel et des atouts importants qu'il recèle. Les orientations des politiques publiques adoptées par le pays mettent en exergue l'enjeu de la valorisation optimale des conditions biophysiques et socio-économiques qui sont favorables à la promotion de l'élevage dans presque toutes les régions du Bénin. Prenant en compte cet enjeu, les pouvoirs publics accordent une attention soutenue à l'utilisation rationnelle de l'espace dans un contexte où les conflits entre les usagers des ressources naturelles sont liées, non pas tant, à la saturation des terroirs villageois, qu'aux conséquences d'une mauvaise gestion des ressources naturelles. Les récentes initiatives prises par notre Gouvernement, avec le lancement du processus d'élaboration d'une législation consacrée à l'élevage et au pastoralisme et l'élaboration d'un plan triennal de gestion de la transhumance traduisent, de façon éloquente, la volonté des autorités du Bénin de prendre à bras le corps la question des modalités de gestion de l'espace et celle de l'aménagement du territoire et de l'élaboration de schémas d'aménagement foncier comme élément structurant de la mobilité du bétail. Pour conclure, Monsieur le Ministre a exprimé le souhait que le leadership de la CEDEAO et l'engagement des partenaires techniques et financiers présents à la rencontre de Cotonou permettent de mobiliser, de façon diligente, les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du Programme Régional d'Investissements en faveur de l'Élevage dans les Pays Côtiers (PRIDEC).

#### **IV. Déroulement des Travaux**

10. Les travaux de la deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière entre le Sahel et les pays côtiers ont été structurés autour d'échanges en séances plénières organisées à la suite de la présentation de plusieurs communications. La modération des échanges a été assurée par Dr Yamar Mbodj, Directeur Exécutif du Hub Rural.

#### **3.1 Session 2 : Bilan de la mise en œuvre du plan d'action pour une transhumance apaisée entre le Sahel et les pays côtiers**

11. Cette session de la rencontre a été structurée autour de sept présentations : (i) les observations et commentaires des délégations nationales relatives au PRIDEC ; (ii) le point sur l'état de mise en œuvre de la recommandation relative au cadre organisationnel pour la prise en charge de la transhumance au Burkina Faso et au Niger ; (iii) les conclusions et recommandations de la réunion du Comité National de Transhumance du Togo tenue en septembre 2015 ; (iv) le Plan Triennal de Gestion de la Transhumance du Bénin ; (v) le processus d'élaboration de la législation consacrée à l'élevage et au pastoralisme au Bénin ; (vi) la formulation du PRIDEC intégrant les observations faites par les différents pays ; et (vii) le projet d'opérationnalisation de la réserve d'aliment du bétail.

12. Les observations et commentaires relatifs au PRIDEC ont fait ressortir l'appréciation largement positive portée par les pays sur le processus de formulation du PRIDEC. Les participants se sont félicités du degré d'appropriation du processus par les pays et son état d'avancement au Togo et au Bénin. Les appréciations et préoccupations ont porté notamment sur :

- la nécessité d'établir une articulation étroite (y compris sur le plan institutionnel) entre la dynamique du PRAPS et celle du PRIDEC qui ont été initiées à des périodes différentes ;
- le développement de passerelles entre le niveau régional et le niveau national, en vue de positionner le PRIDEC comme un levier de renforcement de la coopération entre les pays, avec une grande valeur ajoutée en termes de renforcement des infrastructures transfrontalières de transhumance ;
- la clarification de la notion de "*bien public communautaire*" qui conduit à adopter l'approche régionale et privilégier la mise en place d'infrastructures et d'aménagements pastoraux dans des zones transfrontalières ou celles qui jouent un rôle vital dans l'accueil des troupeaux transhumants sahéliens ;
- la promotion du dialogue, de la concertation et de l'appropriation du PRIDEC dans les pays, dans la cadre du processus de sa déclinaison sous la forme de programmes nationaux ;
- le rééquilibrage des allocations budgétaires entre les résultats du PRIDEC, la formulation d'indicateurs détaillés pour un meilleur suivi de la mise en œuvre, ainsi que la délimitation, pour chaque résultat, des interventions à mener aux échelles nationales et régionale. A cela s'ajoute la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement et la réhabilitation des infrastructures et des équipements.

13. La communication articulée autour de l'état de mise en œuvre de la recommandation relative au cadre organisationnel pour la prise en charge de la transhumance a été présentée par M. Boubacar Altiné, expert en matière de transhumance au Ministère chargé de l'Elevage du Niger. Elle a été structurée autour de quatre axes :

- le contexte de la mobilité pastorale caractérisé par des acquis législatifs importants ;
- le processus de mise en place du Comité National de Transhumance (élaboration en 2013 du décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du CNT) ;
- la feuille de route pour l'adoption du décret portant création du CNT ;
- les défis et opportunités pour la mise en place et l'opérationnalisation du CNT.

14. La communication consacrée aux conclusions et recommandations de la réunion du Comité National de Transhumance du Togo tenue le 2 septembre 2015 a été présentée par Dr Pidemewé Pato, de la Direction de l'Élevage du Togo. Elle a mis l'accent sur :

- la cartographie de la mobilité du bétail sur le territoire national ;
- le déroulement de la campagne de transhumance 2014/2015 marquée par une baisse sensible des événements critiques, en l'occurrence les incidents avec coups et blessures, l'effectif des personnes déplacées et les pertes en vies humaines :
- les principales conclusions de l'atelier tenue à Kara en septembre 2015 relatives à : (i) l'organisation des campagnes de transhumance ; (ii) la gestion des ressources naturelles ; (iii) la conduite des troupeaux ; (iv) la promotion des aménagements pastoraux ; (v) l'amélioration des systèmes de gouvernance ; et (vi) la mise en œuvre du plan opérationnel de gestion.

15. La communication portant sur le bilan de la campagne de transhumance transfrontalière de 2013/2014 au Bénin a été introduite par Monsieur Adamou Mama Sambo, Conseiller technique à la transhumance et à la résolution des conflits à la Présidence de la République du Bénin et par Monsieur Firmin Ovinsou, Directeur Général des Affaires Intérieures et des Cultes. Elle fait ressortir que cette campagne a été marquée par une série d'affrontements meurtriers, particulièrement dans les régions du nord, du centre et de la vallée de l'Ouémé.

16. La communication portant sur le Plan Triennal de Gestion de la Transhumance 2016 - 2018 du Bénin a été présentée par Monsieur Adamou Mama Sambo, Conseiller technique à la transhumance et à la résolution des conflits à la Présidence de la République du Bénin. Elle a examiné plusieurs questions importantes qui concernent :

- le contexte de l'élaboration du PGT et les objectifs visés par cet instrument qui cherche à promouvoir une transhumance apaisée ;
- la stratégie de mise en œuvre du plan adossée à une approche multi-échelle et prenant en compte l'exigence de son ancrage dans la décentralisation ;
- l'évaluation du coût d'opérationnalisation du PGT ;
- le plan intérimaire élaboré pour la campagne 2015-2016.

17. La communication portant sur le processus d'élaboration du code pastoral et du code de l'élevage au Bénin a été présentée par Dr Byll Orou Kperou Gado, Directeur de la production animale. Elle a mis l'accent sur :

- les principales contraintes identifiées dans le secteur de l'élevage et la justification du processus d'actualisation de la législation consacrée à ce secteur ;
- l'état d'avancement du processus d'élaboration d'une législation consacrée à l'élevage et au pastoralisme ;

- le défi de l'élaboration d'un outil juridique à caractère exhaustif et qui intègre une législation spécifique au pastoralisme ;
- la feuille de route du processus de validation et d'appropriation des dispositifs juridiques.

18. Les participants ont noté avec satisfaction l'expérience du Burkina et du Niger en matière d'élaboration de dispositifs juridiques, de gestion structurelle de la mobilité pastorale à travers la définition d'espaces affectés à l'élevage, l'organisation de concertation multi-acteurs à différentes échelles (locale, transfrontalière et nationale) et d'articulation du CNT avec le dispositif de gestion du foncier. Ils se félicitent de l'implication et de l'engagement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et du Mali à s'approprier le processus PRIDEC.

19. Les participants se sont inquiétés de la recrudescence du banditisme et des conflits meurtriers, notamment dans certaines régions du Bénin et du Togo. Aussi, recommandent-ils aux Ministres de prendre des mesures opérationnelles pour mettre fin à cette situation, notamment par le renforcement de la concertation entre les CNT et les forces de sécurité, en allouant les moyens appropriés aux acteurs chargés de la gestion de transhumance transfrontalière.

20. Une nouvelle version du document de formulation du Programme Régional d'Investissement en faveur de l'Élevage dans les Pays Côtiers intégrant les commentaires et les observations formulées par les délégations nationales a été présentée par Bernard Bonnet (coordonnateur de l'équipe des consultants du RBM). Les participants ont approuvé la configuration globale du PRIDEC et apporté des contributions qui visent à compléter et/ou préciser certains points du document de formulation structurée comme suit :

- Orientations de départ basées sur la prise en compte de plusieurs exigences qui visent notamment à : (i) intégrer les plans, les actions et les organisations en cours au niveau national ; (ii) développer des synergies avec le PRAPS (actions transfrontalières entre pays sahéliens) ; (iii) adapter l'intervention aux spécificités des espaces transfrontaliers: zones pastorales de départ, postes de franchissement, axes de transit, lieux de concentration et d'accueil ; et (iv) intégrer les multiples acteurs locaux, nationaux et régionaux dans les actions de part et d'autres des frontières ;
- Eléments de cadrage supplémentaires qui mettent l'accent sur : (i) la nécessité d'apporter un 'Plus Régional' aux politiques et programmes déjà développés par les pays – et non se substituer aux interventions nationales ; (ii) mettre en avant la notion de "*bien public communautaire*" pour lequel le régional apportera des compléments d'investissement aux efforts déployés par les Etats ; et (iii) promouvoir une compréhension partagée de la notion de "*bien public communautaire*" qui prend tout son sens dans le cadre des infrastructures et de l'économie liées à la transhumance transfrontalière ;
- Approche stratégique proposée met l'accent sur : (i) le dialogue politique entre les acteurs institutionnels et les organisations des pasteurs et des agriculteurs ; (ii) le renforcement des accords sociaux-fonciers pour une gestion apaisée des ressources agro-pastorales et du foncier des espaces stratégiques ; (iii) le renforcement du capital social de la transhumance ; (iv) l'amélioration de l'intégration économique de la transhumance dans l'économie locale ; (v) le développement des innovations en



matière d'association agriculture-élevage et de gestion agro-pastorale, de valorisation de l'élevage ; (vi) la restauration de la sécurité des citoyens et des biens et la gouvernance de la mobilité dans les espaces transfrontaliers ;

- Stratégie d'intervention proposée s'articule autour des éléments suivants
  - Objectif global : une contribution au développement économique et à la bonne gouvernance des ressources naturelles est apportée dans les régions concernées par l'élevage dans les pays côtiers et les zones frontalières sahéniennes ;
  - Objectif spécifique : les acteurs locaux, régionaux, nationaux et communautaires de l'élevage développent des innovations, définissent de manière concertée et mettent en œuvre des règles et des aménagements des espaces agro-pastoraux pour une transhumance apaisée et une meilleure association agriculture élevage dans les zones d'accueil et de transit ;
  - Résultats : (i) R1. Le dialogue politique sur l'élevage et la gouvernance des ressources agro-pastorales au niveau national, transfrontalier et sous régional est renforcé ; (ii) R2. Les ressources agro-pastorales transfrontalières et des zones d'accueil des pays côtiers sont aménagées et gérées durablement ; (iii) R3. Les ressources générées par les élevages agro-pastoraux et pastoraux et le commerce du bétail sont valorisées économiquement ; (iv) R4. L'association agriculture élevage est renforcée dans les zones de transit et d'accueil de la transhumance transfrontalière ; et (v) R5. Les conditions sanitaires de transit des troupeaux dans les espaces transfrontaliers sont améliorées ;
- Echelles d'intervention du projet pilote, avec un focus sur : (i) une approche pilote sur une échelle régionale stratégique ensemble géographique côtier allant de la Côte d'Ivoire au Nigeria, en passant par le Ghana, le Togo et le Bénin ; (ii) un espace d'intervention intégrant également les pays sahéniens frontaliers du Niger, du Burkina Faso et du Mali, principaux pays de départ du commerce du bétail et des transhumants vers les pays côtiers ; (iii) une approche centrée sur des axes transfrontaliers, les zones de transit et d'accueil renforçant la gouvernance et l'information à l'échelle transfrontalière, favorisant des investissements sur les espaces prioritaires sources de difficulté et de conflits ;
- Maîtrise d'ouvrage du Programme, avec un accent sur : (i) la maîtrise d'ouvrage communautaire pour assurer le pilotage, l'évaluation concertée et l'harmonisation des politiques des pays de départ et d'accueil ; (ii) l'implication des organisations professionnelles sous-régionales à l'origine de la proposition ; et (iii) la coordination étroite avec le PRAPS, voire l'articulation entre les institutions membres et un comité de suivi PRIDEC/PR ;
- Éléments de feuille de route pour la mise en œuvre du programme articulée autour des principales étapes suivantes :

- Novembre/décembre 2015/janvier 2016 : chaque pays instruit ses propositions intégrant actions nationales et régionales, ainsi que les autres actions en cours dans le domaine ;
- Fin janvier 2016 : un plan d'action PRIDEC Pays est rendu disponible ;
- Fin janvier 2016 : présentation d'une note de projet révisée pour intégrer les plans d'action pays associée au relevé de conclusions de l'atelier de Cotonou ;
- Février-mars 2016 : phase d'assemblage global des planifications nationales et cohérence régionale du dispositif PRIDEC, rédaction et discussion de la planification année I.

21. A la suite de cette communication, les échanges entre les participants ont mis en exergue un certain nombre de préoccupations et recommandations qui s'articulent autour des axes suivants :

- la promotion d'une vision partagée du concept de "*bien public communautaire*" lié à la transhumance constitue un défi majeur à relever dans la suite du processus ;
- la nécessité d'affiner la stratégie de financement des infrastructures à réaliser dans les zones d'accueil des transhumants transfrontaliers, en tenant compte du fait que ces infrastructures présentent un intérêt commun pour le cheptel de plusieurs pays ouest-africains et doivent par conséquent être prises en charge principalement par le niveau régional ;
- la nécessité d'accorder une attention soutenue à la problématique de la santé animale au niveau régional, en mettant l'accent sur plusieurs dimensions importantes, notamment : (i) l'accompagnement et la synchronisation des campagnes annuelles de vaccination ; (ii) l'appui à la mise en cohérence des législations nationales dédiées à la santé animale ; et (iii) l'appui à la mise en œuvre des campagnes de vaccination du bétail dans les zones transfrontalières et sur les couloirs internationaux de transhumance ;
- l'appui à la déconstruction des images négatives de la transhumance transfrontalière, en vue de reconstruire une image plus positive articulée autour des apports et des atouts des flux de mobilité du bétail entre le Sahel et les pays côtiers ;
- l'engagement du PRIDEC à tirer partie des initiatives en cours dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle des communautés pastorales, en l'occurrence celles qui sont promues dans les pays, mais aussi à l'échelle régionale ;
- le renforcement de la démarche inclusive de formulation du PRIDEC dans la phase actuelle où les pays devront formuler leurs plans d'actions nationaux, ainsi que l'établissement d'un mécanisme d'accompagnement rapproché des pays qui ont été impliqués dans le processus plus récemment (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria).

22. La communication portant sur l'étude de faisabilité d'un projet pilote de la réserve d'aliment du bétail présentée par Gabriel Pons Cortés (expert d'Oxfam, membre de l'équipe des consultants du RBM) a été structurée autour des principaux axes suivants :

- les constats qui sous-tendent la stratégie proposée, notamment : (i) l'importance de l'impact de l'amélioration de l'accès à l'aliment bétail sur la résilience des troupeaux ; (ii) la disponibilité et la diversité des aliments du bétail dans la région ; (iii) l'existence de dispositifs d'approvisionnement en aliment du bétail ; (iv) la nécessité d'articuler la réponse aux crises pastorales autour d'un dispositif d'approvisionnement en aliment du bétail pérenne, facilitant la mobilisation des aliments en période d'urgence ; (v) la nécessité de prendre en compte l'équilibre du marché, tout en facilitant les achats groupés pour les professionnels ; et (vi) l'identification de pistes complémentaires à l'amélioration de l'accès à l'aliment du bétail ;
- la stratégie d'intervention préconisée, avec comme :
  - Objectif global : contribuer à la réduction de la vulnérabilité des pasteurs face aux crises alimentaires ;
  - Objectif spécifique : élaborer et mettre en œuvre un concept opérationnel de réserve régionale d'aliment du bétail capable de produire les éléments nécessaires au changement d'échelle ;
  - Résultats escomptés : (i) R1. Gestion des approvisionnements (le système d'appui assure la disponibilité à travers une réserve régionale d'aliment du bétail ; le projet évalue les besoins d'aliment bétail selon trois scénarios de disponibilité de fourrage) ; ; (ii) R2. Information et services aux éleveurs (un système d'appui téléphonique va offrir des services qui permettent aux usagers une meilleure gestion de la information sur la disponibilité d'aliment pendant la transhumance) ; (iii) R3. Financement de l'accès pour les éleveurs (le système d'appui facilite l'accès au financement de l'aliment du bétail pour les pasteurs vulnérables) ; R4. Innovations pour la résilience pastorale (des innovations sont développées dans différents domaines renforçant la résilience de l'élevage pastoral et agro-pastoral ; et R5. Pilotage, évaluation et dialogue politique (le dialogue politique est développé sur le thème de l'amélioration de l'approvisionnement en aliment du bétail et permet d'accorder des mesures plus adéquates et cohérentes d'approvisionnement en aliment du bétail en prévention et gestion des crises pastorales).

23. Les échanges entre les participants ont fait ressortir les principaux points d'attention suivants :

- le projet pilote a été présenté aux participants pour assurer leur mise à niveau par rapport à la stratégie régionale de sécurité alimentaire et la dynamique de construction de la composante "*aliment du bétail*" de la réserve ;
- le projet pilote veut tester des outils dans des sous-espaces sélectionnés, afin qu'on puisse en tirer des leçons utiles pour le changement d'échelle dans la construction de dispositifs pérennes d'aliment du bétail ;

- le projet va faciliter l'établissement de liens entre les différentes interventions et la mise en cohérence des approches et des démarches d'intervention ;
- la nécessité s'impose à la CEDEAO et au RBM de travailler avec chaque pays, en vue d'impulser une dynamique d'appropriation du projet pilote en précisant les modalités d'articulation avec les initiatives déjà engagées

Cotonou le 5 novembre 2015